



PRÉFET DE LA MAYENNE

Préfecture
Direction de la citoyenneté
Bureau des procédures environnementales et
foncières

Ouverture d'enquête publique

Une enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement et d'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux ou activités présentée par Mayenne Communauté dans le cadre du programme d'actions sur les milieux aquatiques sur les bassins versants de la Mayenne, du Lassay et du Fontaine-Daniel, est ouverte du 3 février 2020 – 9h30, au 17 février 2020 – 17h00, soit 15 jours consécutifs.

Les communes concernées par la réalisation des travaux sont :

- pour le bassin versant du Lassay : Lassay-les-Châteaux, Le Horps et Le Housseau-Brétignolles ;
- pour le bassin versant du Fontaine Daniel : Chatillon-sur-Colmont, Saint-Georges-Buttavent, Contest et Saint-Baudelle ;
- pour le cours de la Mayenne (ouvrage de la Bermondière et sa zone d'influence) : Saint-Julien-du-Terroux, Madré (Mayenne) et Méhoudin (Orne).

Au terme de l'enquête publique, le préfet de la Mayenne et la préfète de l'Orne sont susceptibles de déclarer l'intérêt général et de délivrer une autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux ou activités qui peut, le cas échéant, être assortie de prescriptions spécifiques, ou un refus motivé.

Monsieur Loïc Roueil, cadre de France-Télécom en retraite, est désigné commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairies de Lassay-les-Châteaux, siège de l'enquête (18 place du 8 mai 1945, 53110), de Saint-Georges-Buttavent (12 place de l'Eglise, 53100) et de Méhoudin (Le Bourg, 61 410) du lundi 3 février 2020 – 9h30 au lundi 17 février 2020 - 17h00.

Ces documents sont accessibles au public pendant les heures habituelles d'ouverture au public, à titre indicatif :

- mairie de Lassay-les-Châteaux : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le jeudi de 8h30 à 12h00 et le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 9h00 à 12h00,
- mairie de Saint-Georges-Buttavent : le lundi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 16h30, le mardi de 13h45 à 16h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- mairie de Méhoudin : le mercredi et samedi de 8h30 à 12h00.

En outre, le dossier de l'enquête peut être consulté sur un poste informatique à disposition du public à la préfecture de la Mayenne, 46 rue Mazagran – 53 000 Laval, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance selon ces modalités et formuler ses observations et propositions :

- soit en les consignait directement sur les registres d'enquête à disposition du public dans les mairies de Lassay-les-Châteaux, Saint-Georges-Buttavent et Méhoudin,
- soit en les adressant par écrit à la mairie siège de l'enquête : mairie de Lassay-les-Châteaux, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (DIG-AEU IOTA bv du Lassay et Fontaine Daniel) – place du 8 mai 1945 – 53 110 Lassay-les-Châteaux. Elles seront annexées au registre,
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr, en précisant en objet « DIG-AEU IOTA bv du Lassay et Fontaine Daniel ». Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, la taille des pièces jointes ne peut pas excéder 5 méga octets. Si les pièces jointes dépassent cette taille, il est possible de transmettre celles-ci en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer le rattachement avec les courriels précédents.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public comme suit :

- le lundi 3 février 2020 de 9h30 à 12h30 à la mairie de Saint-Georges-Buttavent,
- le samedi 8 février 2020 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Méhoudin,
- le lundi 17 février 2020 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Lassay-les-Châteaux.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet des services de l'État en Mayenne et de l'Orne (www.mayenne.gouv.fr rubrique Accueil>Politiques publiques>Environnement, eau et biodiversité>Enquêtes publiques hors ICPE>Loi sur l'eau> DIG-AEU IOTA bv du Lassay et du Fontaine Daniel et www.orne.gouv.fr rubrique [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Environnement, transition énergétique et prévention des risques](#) > [Protection de l'environnement](#) > [Enquêtes publiques, participation et consultation du public](#) > [Les enquêtes publiques](#) > Les avis d'enquêtes publiques) et y sera maintenu pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions effectuées par courrier électronique seront accessibles sur le site internet www.mayenne.gouv.fr.

Toute information concernant le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la communauté de communes Mayenne Communauté (M. Ezéchiél Augeat, technicien de rivière : 06 40 29 88 61, courriel : zeckaugeat@yahoo.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront disponibles sur les sites internet des services de l'État, ainsi qu'en mairies de Lassay-les-Châteaux, Saint-Georges-Buttavent et Méhoudin, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera par ailleurs possible d'en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Mayenne - bureau des procédures environnementales et foncières.